



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 5 mars 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Alain Loubier	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
Me Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0156 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour supplémentaire

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire de la séance du conseil du 5 mars 2007, en retirant les sommaires suivants :

- CO2007-002, intitulé : « Prise d'acte des rapports des commissions de la Ville de Québec sur la participation des membres du conseil municipal auxdites commissions pour l'année 2005 et 2006 ».
- DG2007-016, intitulé : « Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil municipal tenue le 19 février 2007 - Maintien des services offerts à la Maison Michel-Sarrazin ou versement d'une compensation financière récurrente, équivalente à la valeur des services d'entretien et de déneigement qui ne lui seront plus offerts ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0157 **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 19 février 2007**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher étant absente lors de cette séance, monsieur le conseiller Ralph Mercier, président du conseil d'agglomération, mentionne que toutes les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2007 ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 6 février 2007.
- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif aux résolutions CV-2007-0036 et CV-2007-0037, adoptées à la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 31 janvier 2007.
- Dépôt d'un texte intitulé « Québec 2008-2108; Notre position géopolitique », produit par monsieur Robert Lachance, en date du 1^{er} mars 2007.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une lettre en date du 5 mars 2007, relative à l'économie de papier utilisé à chaque séance du conseil.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de question, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la première période des questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.V.Q. 1, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, de prolonger, pour une période de quinze (15) minutes, la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis.

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussièrès, demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Alain Loubier dépose un avis de proposition à l'effet de demander aux élus de la commission consultative « Finances et services à la population » de procéder, d'ici la prochaine séance du conseil, à l'étude des candidatures reçues des citoyens ayant manifesté de l'intérêt à siéger en son sein et de livrer ses recommandations pour la nomination des membres citoyens et que cette commission ainsi constituée se réunisse dans les plus brefs délais afin d'élaborer le plan de travail sur lequel elle aura à se pencher.
- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition à l'effet de changer le nom de la « Commission Habitation et Logement social » pour la « Commission Habitation » afin de régler le litige entourant l'appellation de ladite commission et dans le but que les élus, siégeant sur cette commission, puissent être rémunérés pour le travail effectué selon le règlement sur le traitement des élus.

CV-2007-0158 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Demande au

gouvernement du Québec de procéder le plus rapidement possible à la restauration et à la mise en valeur des bâtiments et des jardins du domaine Catarauqui afin que ce monument historique national puisse à nouveau être accessible au public - AT2007-045 (Ra-1315)

Attendu qu'en 1975, le gouvernement du Québec acquiert le domaine Catarauqui pour en assurer la préservation et reconnaît l'ensemble du domaine comme monument historique national le 8 octobre de la même année ;

Attendu qu'en 1995, la gestion du domaine Catarauqui est confiée à la Fondation Bagatelle par bail emphytéotique et que cette dernière l'exploite alors comme jardin public, centre d'exposition et d'interprétation patrimoniale ainsi que comme lieu de réunion et de réception ;

Attendu que le 29 mai 1996, le domaine Catarauqui est désigné, par le conseil des ministres, lieu officiel de fonctions pour les activités protocolaires du gouvernement du Québec, et ce, tout en demeurant accessible au public ;

Attendu que le 15 octobre 2002, en raison des travaux majeurs que nécessite le domaine Catarauqui et pour lesquels la Fondation Bagatelle ne dispose ni de l'expertise ni des ressources financières, le gouvernement du Québec résilie le bail emphytéotique qui le lie à la Fondation et confie la gestion du domaine Catarauqui à la Commission de la Capitale nationale du Québec ;

Attendu que depuis l'automne 2002, le domaine Catarauqui est fermé au public et que seules les activités d'entretien minimal y sont poursuivies ;

Attendu l'étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery réalisée par la Commission des biens culturels en 2004 ;

Attendu que le domaine Catarauqui surplombe la future Promenade Samuel-de-Champlain legs du gouvernement du Québec à la Ville de Québec pour souligner le 400^e anniversaire de sa fondation, et que sa localisation exceptionnelle offrirait au public une vue imprenable sur la future Promenade ;

Attendu que le 23 octobre 2006, le quotidien « Le Soleil » a annoncé que la Commission de la Capitale nationale présentera, avant la fin de l'année financière, un projet majeur pour le domaine Catarauqui de manière à mettre en valeur les bâtiments et les jardins, tout en respectant son caractère historique et patrimonial et tout en maintenant l'accès public au domaine ;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

- 1° de demander au gouvernement du Québec de procéder le plus rapidement possible à la restauration et à la mise en valeur des bâtiments et des jardins du domaine Catarauqui afin que ce monument historique national puisse être accessible au public ;
- 2° de transmettre une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, à la ministre de la Culture et des Communications, au ministre responsable de la région de la Capitale nationale, au président de la Commission de la Capitale nationale du Québec, ainsi qu'aux députés de la région de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0159 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Plan directeur du réseau cyclable - AT2007-057 (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé au conseil de la ville tenue le 19 février 2007 par monsieur le conseiller André Demers, relativement au dépôt d'une proposition de plan directeur du réseau cyclable.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0160 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Baisse de l'évaluation des terrains situés en bordure des rues privées afin de donner justice aux résidents touchés par l'interruption du service de déneigement des 264 rues privées de la grande Ville de Québec - EV2007-001 (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, relativement à une baisse de l'évaluation des terrains situés en bordure des rues privées afin de donner justice aux résidents touchés par l'interruption du service de déneigement des 264 rues privées de la grande Ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0161 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Demande aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la Ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine, puissent participer à la gestion des placements - FN2007-009 (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 par monsieur le conseiller Gilles Marcotte, relativement à une demande aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de

fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la Ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine puissent participer à la gestion des placements.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Pierre Blouin, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2007-0162 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 relativement aux gestionnaires éventuels de placements de la Fiducie globale des régimes de retraite de la Ville de Québec - Retrait du dossier et demande d'un avis juridique - FN2007-009 (Ra-1315)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Paul Shoiry,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de retirer l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Gilles Marcotte lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007, relativement à une demande aux représentants de la Ville au sein des comités de retraite de voir à ce que des gestionnaires de fonds de retraite ayant une place d'affaires dans la Ville de Québec et ayant démontré une performance dans ce domaine puissent participer à la gestion des placements, et ce, dans le but d'obtenir un avis juridique sur ce sujet.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Le dossier FN2007-009 est retiré et retourné au comité exécutif pour qu'il demande un avis juridique sur ce dossier.

CV-2007-0163 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Analyse, par les services municipaux concernés, sur les possibilités de vendre ou d'utiliser les surplus de vapeur produits par l'incinérateur de Québec - TP2007-006 (Ra-1315)**

Attendu que l'incinération des déchets à l'incinérateur de Québec produit une

grande quantité de vapeur ;

Attendu que la vapeur est une source importante d'énergie et que son utilisation contribue à diminuer la consommation d'autres sources d'énergie ;

Attendu qu'il existe un contrat de vente de vapeur liant l'incinérateur de Québec et la papetière White Birch mais que celle-ci n'est pas dans l'obligation d'acheter toute la vapeur produite par l'incinérateur ;

Attendu que, de surcroît, la Ville n'est pas assurée de la pérennité de cette entente ;

Attendu que l'industrie des pâtes et papier connaît des fluctuations qui ne permettent pas d'assurer la vente de la totalité de la vapeur produite par l'incinérateur de Québec ;

Attendu que l'obtention d'une garantie de revenus de vente de vapeur avant d'investir dans la modernisation de l'incinérateur est, selon le PGMR, un critère de modernisation de l'incinérateur ;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de mandater conjointement le Service des travaux publics et le Service du développement économique afin de produire une analyse sur les possibilités de vendre ou d'utiliser les surplus de vapeur produits par l'incinérateur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0164 Demande de délai additionnel jusqu'au 16 avril 2007- Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 février 2007 - Présentation par ExpoCité d'un rapport incluant le bilan de son évolution organisationnelle et juridique, un bilan de l'évolution financière et un état de situation sur les projets actuels et à venir - DG2007-014 (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 26 février 2007, de demander un délai additionnel, soit jusqu'au 16 avril 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé au conseil de la ville du 19 février 2007 par madame la conseillère Ann Bourget, concernant une demande à ExpoCité à l'effet de présenter un rapport incluant :

- le bilan de son évolution organisationnelle et juridique ;
- un bilan de l'évolution financière ;
- un état de situation sur les projets actuels et à venir.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Jacques Teasdale, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2007-0165 Ouverture de la rue du Soleil-Levant, située sur les lots 2 735 654 et 2 611 518, des rues de Mercure, de la Plaisance et de la Grande-Ourse, situées sur le lot 3 627 687 et des rues de Cassiopée, de Triton, de la Plaisance et de la Grande-Ourse, situées sur le lot 3 672 492 - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2007-016 (Ra-1314)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues situées dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur les lots suivants :

- la rue du Soleil-Levant, située sur les lots 2 735 654 et 2 611 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- les rues de Mercure, de la Plaisance et de la Grande-Ourse, situées sur le lot 3 627 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec ;
- les rues de Cassiopée, de Triton, de la Plaisance et de la Grande-Ourse, situées sur le lot 3 672 492 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0166 Attribution d'un odonyme - Rue Esméralda - District électoral de Val-Bélair (34) - Arrondissement Laurentien - CU2007-013 (Ra-1314)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'attribuer, à la rue située dans le district électoral de Val-Bélair (34) sur le territoire de l'arrondissement Laurentien, l'odonyme « rue Esméralda », tel qu'identifié par la lettre A sur le plan repère joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0167 Subvention de 4 463 874 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2007, pour couvrir les dépenses du réseau des bibliothèques ainsi que les dépenses de fonctionnement des bibliothèques de quartier dont il a la gestion - CU2007-006 (CT-CU2007-006) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de verser une subvention au montant de 4 463 874 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2007, pour couvrir les dépenses du réseau des bibliothèques ainsi que les dépenses de fonctionnement des bibliothèques de quartier dont il a la gestion, en quatre versements égaux de 1 115 968,50 \$, le 30 de chaque mois, de mars à juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0168 Prolongement des rues Edward-Steveley, Sylvia-Daoust et François-Tavenas - Domaine de l'Érable Rouge, phase X - Arrondissement Laurentien - District de Champigny (37) - DE2007-016 (CT-DE2007-016) — (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des rues Edward-Steveley, Sylvia-Daoust et François-Tavenas, sur une longueur approximative de 420 mètres, à être réalisé par « Forcan inc. », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties ;
- 2° d'autoriser « Forcan inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1 ;
- 3° d'autoriser la conclusion, avec « Forcan inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe ;
- 4° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 ;
- 5° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession ;
- 6° d'autoriser une dépense de 72 210 \$ aux fins de la participation financière

de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application avec l'entente, ledit montant étant disponible au *Règlement sur la participation financière de la ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1194.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0169 Nomination d'un membre au sein de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle - DG2007-003 (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Guy Perrault, du district électoral de Chauveau, à titre de président au sein de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0170 Quote-part 2007 de la Ville de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec - FN2007-002 (CT-FN2007-002) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 2 079 398 \$ à la Communauté métropolitaine de Québec, à titre de quote-part pour l'année 2007, répartie en trois (3) versements égaux les 1^{er} avril, 3 juillet et 1^{er} octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0171 Fermeture d'une partie du boulevard Louis-XIV située sur une partie du lot 1 757 544 du cadastre du Québec et d'une partie de la rue Cyr située sur deux (2) parties du lot 3 589 126 dudit cadastre - Affectation au domaine privé de la Ville de ces parties de lots - Arrondissement Beauport - GI2007-018 (CT-GI2007-018) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie du boulevard Louis-XIV située sur une partie du lot 1 757 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro 3 899 849 dudit cadastre ainsi que d'une partie de la rue Cyr située sur deux (2) parties du lot 3 589 126 dudit cadastre qui seront ultérieurement connues sous les numéros de lots 3 899 846 et 3 899 850 du susdit cadastre ;
- 2° d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 757 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue et désignée sous le numéro 3 899 849 du susdit cadastre (parcelle excédentaire du boulevard Louis-XIV), sous réserve de la mise en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 167, ainsi que deux (2) parties du lot 3 589 126 du susdit cadastre, qui seront ultérieurement connues sous les numéros de lots 3 899 846 et 3 899 850 (parcelles excédentaires de la rue Cyr) du susdit cadastre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0172 Approbation d'une liste de produits préqualifiés pour la fourniture de surfaces synthétiques de terrains de soccer - N/D : PBS2006-181 (VQ-37962) - GI2007-028 (Ra-1315)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver la liste de produits établie en vue de la fourniture en 2007 de surfaces synthétiques pour terrains de soccer. Les produits retenus étant les suivants :

- Blade Master R ;
- Fieldturf FTOM 1S ;
- Tarkett Prestige XM-60 ;
- XTREME Turf premier N55.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0173 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre ExpoCité et « Le Festival International de Musiques Militaires inc. », relativement à la présentation du « Tattoo militaire de Québec », les 24 et 25 août 2007 - EX2007-001 (Ra-1314)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'une entente entre ExpoCité et « Le Festival International de Musiques Militaires inc. », relativement à la présentation du « Tattoo militaire de Québec », les 24 et 25 août 2007 au Colisée

Pepsi, selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel ;

2° au directeur aux événements et à la directrice générale adjointe à signer ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0174 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no. 209 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 280 000 \$ pour la réfection de 23 autobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-007 (Ra-1314)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no. 209 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 280 000 \$ pour la réfection de 23 autobus*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 31 janvier 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0175 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no. 210 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 139 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux correctifs aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-008 (Ra-1314)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement no. 210 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 139 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux correctifs aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 31 janvier 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0176 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 pour la superficie maximale de plancher pour les usages d'administration et services dans la zone CE2 (complexe multidisciplinaire sur la rue de l'Hétrière), REGVSAD-2007-034 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au

**schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec -
AT2007-035 (Ra-1315)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 pour la superficie maximale de plancher pour les usages d'administration et services dans la zone CE2 (complexe multidisciplinaire sur la rue de l'Hêtrière)*, REGVSAD-2007-034 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0177 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 3 386 462 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2007, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2007-007 (CT-CU2007-007) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 3 386 462 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2007 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy, répartie en quatre (4) versements égaux de 846 615,50 \$, le 30 de chaque mois, de mai à août 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0178 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de soumettre au ministère des Affaires municipales et des Régions l'actualisation des données du projet d'agrandissement du Centre de foires pour fins de financement dans le cadre du volet 3 « Infrastructures de soutien au développement local ou régional » du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » - EX2007-005 (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation à ExpoCité de présenter un estimé révisé du projet « Agrandissement du Centre de foires » pour fins d'aide financière dans le cadre du volet 3 du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale

rurale » ;

- 2° l'acceptation de payer la part des coûts admissibles du projet et des coûts d'exploitation continue après réalisation, conditionnellement à la mise en vigueur du ou des règlements d'emprunt à cet effet et à l'approbation des budgets de fonctionnement par le conseil ;
- 3° l'autorisation au directeur général d'ExpoCité, monsieur Mark Sparrow, à signer les formulaires de présentation de projet et tous autres documents requis pour donner plein et entier effet au présent dossier.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0179 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 570 726 du cadastre du Québec et l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'expropriation - Arrondissement Limoilou - GI2007-029 (CT-GI2007-029) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 570 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de monsieur Fernand Grenier, d'une superficie de huit cent quatre-vingts (880) mètres carrés, tel que montré au plan 2006256AF1.DGN préparé par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1162 de ses minutes dont copie est jointe au sommaire décisionnel ;
- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de cette partie de lot.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0180 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, relativement au versement d'une contribution pour la commercialisation internationale de Québec dans le cadre du Programme Initiatives régionales stratégiques - Demande d'autorisation au Gouvernement du Québec à conclure ladite entente - OT2007-001 (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, concernant le versement d'une contribution au montant maximal de 1 063 000 \$ à la Ville de Québec pour la commercialisation internationale de Québec dans le cadre du Programme Initiatives régionales stratégiques (no du projet IRS : 400022630), selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe, le tout sous réserve de l'obtention de l'autorisation du Gouvernement du Québec ;
- 2° la demande au Gouvernement du Québec pour la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, concernant le versement d'une contribution au montant maximal de 1 063 000 \$ à la Ville de Québec pour la commercialisation internationale de Québec dans le cadre du Programme Initiatives régionales stratégiques, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30, article 3.11) ;
- 3° l'autorisation à madame la mairesse et au greffier à signer l'entente entre la Ville de Québec et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec concernant le versement d'une contribution à la Ville de Québec pour la commercialisation internationale de Québec ;
- 4° l'autorisation à l'Office du tourisme de Québec (à titre d'association touristique régionale) à engager des dépenses reliées à ce projet, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2 126 000 \$ sur une période de deux (2) ans.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0181 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des ententes relatives à l'administration des régimes de retraite et la création d'une unité administrative « Bureau de la retraite » au Service des ressources humaines - RH2007-070 (CT-RH2007-070) — (Ra-1315)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des ententes relatives à l'administration des régimes de retraite à intervenir avec chacun des six (6) comités de retraite de la Ville de Québec, le tout conformément aux conditions mentionnées dans les six (6) projets joints en Annexe « A » au sommaire décisionnel ;
- 2° l'autorisation pour la création des postes suivants :
 - directeur du Bureau de la retraite ;
 - directeur de la gestion de l'actif ;
 - un poste en comptabilité ;
 - un poste en secrétariat ;
 - trois (3) postes de technicien.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0182 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 88 - AT2007-025 (Ra-1314)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives du littoral et des plaines inondables*, R.A.V.Q. 88.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0183 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement au stade de soccer intérieur dans le Parc Chauveau, R.A.V.Q. 143 - Renonciation au droit d'opposition - AJ2007-024 (Ra-1314)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement au stade de soccer intérieur dans le Parc Chauveau*, R.A.V.Q. 143.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement au stade de soccer intérieur dans le Parc Chauveau*, R.A.V.Q. 143.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0184 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation environnementale des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 152 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-005 (Ra-1314)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation environnementale des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 152.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation environnementale des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 152.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0185 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 169 - Renonciation au droit d'opposition - EN2006-089 (Ra-1314)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 169.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 169.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0186 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement à la partie du Mont-Bélair située à l'extérieur de la Base de plein air de Val-Bélair*, R.A.V.Q. 170 - Renonciation au droit d'opposition - AJ2007-025 (Ra-1314)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des*

infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement à la partie du Mont-Bélair située à l'extérieur de la Base de plein air de Val-Bélair, R.A.V.Q. 170.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la liste des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif relativement à la partie du Mont-Bélair située à l'extérieur de la Base de plein air de Val-Bélair, R.A.V.Q. 170.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0187 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport du réseau artériel, R.A.V.Q. 167 - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-018 (CT-GI2007-018) — (Ra-1315)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport du réseau artériel, R.A.V.Q. 167.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certains agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport du réseau artériel, R.A.V.Q. 167.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0188 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'une contribution financière à la Fondation de la faune du Québec en application de la convention relative à l'acquisition de différents milieux naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 176 - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-012 (CT-EN2007-012) — (Ra-1315)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'une contribution financière à la Fondation de la faune du Québec en application de la convention*

relative à l'acquisition de différents milieux naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 176.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'une contribution financière à la Fondation de la faune du Québec en application de la convention relative à l'acquisition de différents milieux naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 176.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0189 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 novembre 2007 - Impact de la défusion des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette sur les effectifs de la Ville de Québec - RH2007-053 (Ra-1316)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Ann Bourget lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 novembre 2006, de prendre acte du rapport intitulé « Impact de la défusion des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette sur les effectifs de la Ville de Québec », comme il apparaît aux tableaux 1 et 2 joints en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0190 Nomination à l'emploi de commissaire général au Commissariat aux relations internationales - RH2007-139 (CT-RH2007-139) — (Ra-1316)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer madame Annie Brassard, en qualité d'employée régulière, à l'emploi de commissaire générale au Commissariat aux relations internationales (poste no 15729), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0191 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution de la Ville de Québec au budget de fonctionnement de Pôle Québec

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le versement d'un montant de 300 000 \$ représentant le premier versement de la contribution de la Ville de Québec au budget de fonctionnement 2007 de Pôle Québec Chaudière-Appalaches. Le solde de la contribution de la ville sera versé selon les dispositions contenues à la future entente liant les parties ;
- 2° l'autorisation au Service des finances à verser la somme de 300 000 \$ à Pôle Québec Chaudière-Appalaches.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0192 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2006-0438 relative à l'approbation de la programmation de travaux et l'autorisation de son envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) dans le cadre du « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale » - IN2007-027 (Ra-1316)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2006-0438, adoptée par le conseil d'agglomération le 20 décembre 2006, relativement à l'approbation de la programmation de travaux et l'autorisation de son envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), dans le cadre du « Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale » en rapport avec les points suivants :

- La date de la programmation des travaux est maintenant le 1^{er} mars 2007 ;
- La seconde section, qui présente les projets couvrant les besoins d'investissements prioritaires en travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie locale, représente maintenant un investissement de 82 710 000 \$ de travaux au lieu de 88 085 000 \$, et ce, en raison du retranchement des bassins de rétention, lesquels n'ont pas été reconnus comme étant des travaux de priorité 1 par les représentants du MAMR ;
- D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux du 1^{er} mars 2007, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant le

« Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0193 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1239 - EN2007-006 (Ra-1314)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi de contrats de services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale, phases I, II et III sur certains terrains municipaux ainsi que des travaux de réhabilitation y afférents de même que l'embauche du personnel d'appoint requis pour la coordination, l'exécution et la surveillance de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour les services professionnels, les travaux et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0194 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Les Sentiers située dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1242 - A4LS2007-014 (Ra-1314)*

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 300 000 \$ pour le versement par la ville d'une aide financière du même montant, taxes incluses, à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour l'aménagement d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Les Sentiers située dans l'arrondissement Charlesbourg.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0195 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1246 - EN2007-011 (Ra-1314)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge dans la partie de ce cours d'eau située au nord du territoire de l'ancienne Ville de Sainte-Foy.

Ce règlement prévoit une dépense de 120 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable, sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0196 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'une rue piétonne, îlot Berthelot ainsi que d'autres travaux de plantation et de commémoration et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1249 - AT2007-020 (Ra-1314)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'une rue piétonne, îlot Berthelot, entre le boulevard René-Lévesque et la Place Berthelot ainsi que d'autres travaux de plantation et de commémoration dans certains arrondissements de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 065 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

CV-2007-0197 *Appropriation d'un montant de 106 500 \$ au fonds général de la Ville - AT2007-020 (Ra-1314)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'approprier un montant de 106 500 \$, soit l'équivalent de 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1249, au fonds général de la Ville. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0198 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise relativement à la période d'application du Règlement, R.V.Q. 1174 - AT2007-010 (Ra-1315)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise* afin d'en prolonger la période d'application jusqu'au 1^{er} avril 2008.

Le *Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise* prescrit la nécessité de soumettre au conseil toute demande de conversion de logements locatifs en copropriété divise sur le territoire de la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0199 **Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une aide financière à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les fins de la construction d'un gymnase à l'école Beausoleil située dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1219 - A5DA2007-005 (Ra-1315)**

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 569 750 \$ pour le versement par la ville d'une aide financière de 500 000 \$, plus les taxes applicables, à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les fins de la construction d'un gymnase à l'école Beausoleil située dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0200 **Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation pour l'année 2007 et les suivantes du Règlement sur le programme d'intervention en habitation Logement Abordable Québec volet « privé » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1253 - DE2007-018 (Ra-1315)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 238 000 \$ pour le versement de subventions en vertu du *Règlement sur le programme d'intervention en habitation Logement abordable Québec volet « privé »*, R.V.Q. 163.

Ce règlement décrète un emprunt de 238 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans dont une somme de 202 300 \$ est assumée par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue entre cette dernière et la ville relativement au programme Logement abordable Québec volet « privé ».

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

AM-2007-0201 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la participation financière de la ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1254 - DE2007-006 (Ra-1315)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur la participation financière de la ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés afin d'augmenter de 2 000 000 \$ le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété et de l'établir à 3 700 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet du règlement.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels, débutant par le sommaire AJ2006-023 et se terminant par le sommaire TI2007-004, soient soumis, en bloc, pour adoption.

CV-2007-0202 *Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement à l'interdiction de maintenir des travaux sans permis, R.V.Q. 1159 - AJ2006-023 (Ra-1313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement à l'interdiction de maintenir des travaux sans permis, R.V.Q. 1159*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0203 *Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs, R.V.Q. 1187 - TP2007-001 (Ra-1313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs*, R.V.Q. 1187

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0204 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Chabot situé dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1220 - A4LS2007-002 (Ra-1312)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Chabot situé dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1220

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0205 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité relativement à son territoire d'application, R.V.Q. 1231 - DE2007-003 (Ra-1313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité relativement à son territoire d'application*, R.V.Q. 1231.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0206 *Règlement sur des travaux de mise en valeur du circuit piétonnier d'interprétation du Trait-Carré situé dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1237 - A4LS2007-010 (Ra-1313)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en valeur du circuit piétonnier d'interprétation du Trait-Carré situé dans l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1237.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0207 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2007 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1243 - DE2007-015 (Ra-1313)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2007 et les suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1243.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0208 *Règlement sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1248 - TI2007-004 (Ra-1313)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1248.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

CV-2007-0209 Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,
appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,
il est résolu que ladite séance soit levée à 21 h 36.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm/cs